

COMMISSION DES ARBITRES

Compte rendu réunion plénière du 20/09/2018

PRESENTS :

METE Orhan (Président),

ABELA Stéphane, BROTONS Nicolas, CARRATERO Christophe, MORE Stéphane, MONTMAYEUR Marc, KODJADJANIAN Jean Marie, SABATINO Joseph, SERVE André, VELOSO José,

Excusés : GUIGON Florian, MAURIES Pierre, RODRIGUES Fernand, KRISTO Dimitri.

Président de séance : METE Orhan

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

La plénière de la CDA a eu lieu dans une classe au collège de Rives, remerciements à Mr Arnaud MAREY qui est directeur du collège pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

ORDRE DU JOUR :

Début de la CDA 19 Heures

1/ ORGANIGRAMME CDA.

METE Orhan doit mettre à jour l'organigramme de la CDA et le transmettre aux membres et au district.

2/ CANDIDATURE

Demande de candidature de Mr Jacques CHARLES pour réintégrer la nouvelle CDA.

OK pour sa candidature.

3/ FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Le Comité de Direction du District a décidé lors de sa réunion du 4 septembre que les détenteurs de la carte d'arbitre auxiliaire saison 2017-2018, voient leur carte reconduite tacitement pour la saison 2018-2019.

Seules les personnes ayant changé de clubs en 2018-2019 sont invitées à renvoyer leur carte au District afin d'en obtenir une réactualisée avec le nouveau club d'appartenance. Concernant les formations d'arbitres auxiliaires, elles seront définies ultérieurement par la commission des arbitres et pourraient avoir une durée de 2 ans (attente de décision de la DTA)

4/ DESIGNATIONS

a) Jeunes : Prises en compte par MAURIES Pierre.

b) Adultes : Prises en compte par KODJADJANIAN Jean Marie qui nous fait un point sur les désignations et les arbitres disponibles à ce jour.

Demande de Mr METE Orhan aux membres de la CDA, pour faire une recherche pour trouver un adjoint ou un remplaçant pour les désignations au cas où Jean Marie serait absent.

c) Entreprises : Prises en compte par RODRIGUEZ Fernand.

5/ AUDITION.

Audition de Mr BEN EL HADJ Zyed.

Celui –ci a demandé à être reçu par la CDA suite à une décision de LAURA FOOT d'une sanction administrative et non disciplinaire, et remis pour l'arbitrage à disposition du District de l'Isère de Football.

NOTA : l'appel n'est pas suspensif, il n'arrête pas l'exécution d'un calendrier administratif

Mr BEN EL HADJ Zyed, expose les faits par rapport à sa demande pour être reçu par la CDA et nous fait une définition complète des sanctions administratives de LAURAFoot.

Après avoir vu tous les aspects au cours des débats avec Mr BEN EL HADJ Zyed, la CDA le remercie pour son déplacement, et l'informe que suite à son départ, un tour de table ainsi qu'un délibéré va être effectué au niveau de la CDA le concernant.

Suite à l'audition et après concertation la CDA confirme la décision de la réunion plénière du 22 juin 2018 qui affecte Mr BEN EL HADJ Zyed dans la catégorie D3 du District de l'Isère.

NOTA : Mr MONTMAYEUR Marc n'a pas pris part aux débats.

FIN DE SEANCE A 22 heures 00

Orhan METE
Président

Joseph. SABATINO
Secrétaire de séance

Permanence du Mardi 25 Septembre 2018

Président : METE Orhan
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : KODJADJANIAN JM. VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leur rapport dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

Rappel : questionnaire des arbitres

La CDA rappelle à tous ses arbitres retardataires, que le questionnaire annuel Maison est à faire avant le 1^{er} octobre 2018 date limite, accessible sur le site du District DE L'Isère.

Info : arbitres auxiliaires

La CDA informe que pour les arbitres auxiliaires, Le Comité de direction du 4 septembre 2018 a pris la décision suivante : les détenteurs de la carte d'arbitre auxiliaire saison 2017-2018, voient leur carte reconduite tacitement pour la saison 2018-2019. Seules les personnes ayant changé de clubs en 2018-2019 sont invitées à renvoyer leur carte au District afin d'en obtenir une réactualisée avec le nouveau club d'appartenance. Concernant les formations d'arbitres auxiliaires, elles seront

définies ultérieurement par la commission des arbitres et pourraient avoir une durée de 2 ans
(attente de décision de la DTA)

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURAFoot : instructions concernant les désignations pour les rencontres en coupe de France 4ème tour.

COURRIERS CLUBS :

LES AVENIERES : demande de confirmation pour candidature stage initial en arbitrage du mois d'octobre. Transmis au responsable qui a du ou doit vous le confirmer.

FC PAYS D'ALLEVARD : demande arbitre pour match D4 transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US VAL D'AINAN : demande arbitre pour match catégorie U15 pour le 29/09/2018, transmis au responsable des désignations jeunes pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC ECHIROLLES : rectificatif horaire et lieu pour match U 15 stade PICASSO terrain synthétique.

OC EYBENS : Demande pour récusation arbitre, transmis au responsable pour suite à donner.

CVL 38 FOOTBALL CLUB : prendre contact avec le responsable des désignations pour votre demande.

FC LA TOUR ST CLAIR : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

LA BATIE MONTGASCON : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

US FLACHEROISE : problème concernant les désignations, transmis au désignateur concerné pour suite à donner.

D'autre part le District a reconduit les licences arbitres auxiliaires de la saison 2017/2018 pour la saison 2018/2019, hormis les arbitres qui ont changé de club et les nouveaux arbitres auxiliaires qui doivent faire une formation.

RIVES SP : oui, un joueur peut faire arbitre joueur, il doit par contre faire 18 matchs en tant qu'arbitre, pour vous représenter au statut de l'arbitrage.

FC EYBENS : la CDA vous informe que votre candidat jeune de 14 ans peut devenir jeune arbitre sans problème, il doit pour cela télécharger le dossier d'inscription à l'arbitrage sur le site du District, rubrique arbitrage – formation.

COURRIERS ARBITRES :

FUENTES Mickael : la CDA ne prend pas en compte les motifs que vous indiquez, pour l'affaire en référence cela est du ressort de la commission de discipline du District.

ANAR AKDIN Kamel : justificatif d'absence au stage des arbitres, transmis au responsable concerné, voir pour être présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2018.

ELKHATIRI Amine : transfert de votre dossier pour changement de District, et votre venue en Isère, pris note, et transmis au responsable concerné.

MICKAEL Renaud : demande de reprise de l'arbitrage, transmis au responsable pour suite à donner.

ARSLANTAS Deniz : absence à son match pour cause de panne de véhicule.

CHABIR Adel : demande une attestation d'arbitre pour la période 2007-2008, transmis pour suite à donner.

LHUILIER Ludovic : nouveau RIB pour paiements, transmis à la personne concernée.

BEN EL HADJ Zied : courrier concernant son classement en district, transmis pour suite à donner.

BOUTALEB Mohamed : justificatif d'absence au stage des arbitres, transmis au responsable concerné, voir pour être présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2018.

GUIRADO-PATRICO Nathan : rapport pour réserve technique.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.